



Chères citoyennes, chers citoyens,

Soucieux de maintenir une bonne communication avec tous les habitants, le Conseil communal vous fait parvenir ce bulletin d'informations. Nous espérons qu'il vous sera utile et nous en profitons pour vous rappeler que vous avez la possibilité de nous contacter, à tout moment, si vous avez des questions ou des suggestions, et nous nous efforcerons d'y répondre.

Tout en vous souhaitant une très belle Fête de l'indépendance neuchâteloise, nous vous prions de recevoir, chères citoyennes, chers citoyens, nos meilleures salutations.

Février 2024

Le Conseil communal

Modification de l'horaire d'ouverture du guichet

Du 4 au 8 mars 2024, l'administration communale sera ouverte selon l'horaire suivant :

- ❖ **Le Mercredi 6 mars :** de 14h00 à 17h45
(en remplacement du mardi)
- ❖ **Le Jeudi 7 mars :** de 08h00 à 11h00
- ❖ **Sur rendez-vous**
(032 886 47 90 – commune.enges@ne.ch)

Modification de l'horaire d'ouverture du guichet pendant les vacances scolaires de Pâques

Du 1^{er} au 12 avril 2024, l'administration communale sera ouverte selon l'horaire suivant :

- ❖ **Le Mardi 3 avril :** de 09h00 à 13h15
- ❖ **Le Jeudi 4 avril :** de 09h00 à 13h15
- ❖ **Le Mercredi 10 avril :** de 09h00 à 13h15
- ❖ **Le Jeudi 22 avril :** de 09h00 à 13h15
- ❖ **Sur rendez-vous**
(032 886 47 90 – commune.enges@ne.ch)



Nous profitons de vous rappeler que le vendredi 29 mars et le lundi 1^{er} avril 2024 sont des jours fériés, durant lesquels notre administration sera entièrement fermée.

Prochaines séances du Conseil général

- ❖ Séance extraordinaire : le jeudi 28 mars 2024 à 20h15
- ❖ Séance ordinaire : le jeudi 27 juin 2024 (heure à déterminer)

Pour rappel, ces séances sont accessibles au public et nous vous recommandons d'y assister régulièrement pour suivre les affaires et difficultés en cours.

En outre, nous vous conseillons de consulter hebdomadairement le BULCOM, afin de connaître les dates des sessions, les ordres du jour et les éventuelles modifications.



Reprise des travaux – chantier de réfection du centre du village



Si les conditions météorologiques le permettent, les travaux de réfection au centre du village reprendront **ce lundi 4 mars**.

Les premières étapes à réaliser ce printemps concernent la finalisation du Chemin des Clos, puis la poursuite de l'installation des diverses conduites souterraines dans le carrefour du Rafour. Cette étape est complexe et devrait durer au moins jusqu'à la mi-mai.

Comme en 2023, nous tâcherons de communiquer au mieux, et d'anticiper les situations problématiques, mais nous espérons pouvoir compter sur votre patience et votre compréhension afin que tout se passe pour le mieux.

Les intervenants suivants restent à votre disposition pour toute question :

- **La Commune d'Enges**
Administration communale – 032 886 47 90 et/ou Frédéric Reichen – 079 604 05 77
- **Service des ponts et chaussées (SPCH)**
M. Sébastien Geiser - 032 889 67 10
- **Bureau d'ingénieurs VBI**
Fabio Almeida Monterio – 032 724 34 13

Travaux routiers – Commune de Saint-Blaise

La Commune de Saint-Blaise va prochainement débiter d'importants travaux de réaménagement de la traversée de sa localité. Cela va inévitablement engendrer des perturbations de trafic pour notre localité.

Par conséquent, nous vous invitons à faire preuve de patience et de tenir compte des déviations dans la durée de vos trajets. En outre, nous vous remercions de bien vouloir vous référer aux publications et aux communications de Saint-Blaise.

Le Pass'jeune (Théâtre du Passage de Neuchâtel)

Depuis 2021, Les communes de La Tène, Hauterive, Saint-Blaise (membres du Syndicat intercommunal du Théâtre régional (SITRN) de Neuchâtel) et Enges, offrent le Pass'jeune à leurs habitants.

Ce Pass'jeune permet à toutes celles et ceux qui sont en apprentissage ou aux études de bénéficier d'un tarif unique de CHF 10.00 pour chaque spectacle de la saison en cours au Théâtre du Passage de Neuchâtel.

Pour l'obtenir, il suffit de se présenter à nos guichets avec une attestation (carte d'apprenti-e/d'étudiant-e), et le Pass'jeune vous sera ensuite envoyé directement dans votre boîte aux lettres par le Théâtre du Passage.

**Composition du Conseil communal**

A la suite de la démission de M. Laurent Hirt, vous trouverez ci-après la nouvelle composition du Conseil communal et la répartition des dicastères.

Présidente : Mme Vanessa Renfer

Vice-président : M. Christophe Aubert

Secrétaire : Mme Nadège Grivel

Vice-secrétaire : M. Claude Borel

Membre : *Poste vacant*

Dicastères	Conseiller communal	Suppléant
Administration générale <ul style="list-style-type: none">• Fusion	Vanessa Renfer Claude Borel	Claude Borel Christophe Aubert
Ordre et sécurité publique	Nadège Grivel	Christophe Aubert
Formation <ul style="list-style-type: none">• Ecole, structure parascolaire, etc.• Représentation à l'EOREN	Vanessa Renfer Claude Borel	Claude Borel Vanessa Renfer
Culture, Loisirs, Sports et Eglises	Vanessa Renfer	Claude Borel
Santé	Vanessa Renfer	Claude Borel
Sécurité sociale	Vanessa Renfer	Claude Borel
Trafic <ul style="list-style-type: none">• Travaux publics• Transports publics	Christophe Aubert Vanessa Renfer	Nadège Grivel & Vanessa Renfer Christophe Aubert
Protection environnement <ul style="list-style-type: none">• Gestion de l'eau• Gestion des déchets	Nadège Grivel	Christophe Aubert
Aménagement du territoire et police des constructions	Claude Borel	Vanessa Renfer
Economie publique <ul style="list-style-type: none">• Sylviculture, Tourisme, combustible et énergie• Agriculture	Vanessa Renfer Nadège Grivel	Nadège Grivel Christophe Aubert
Finances et impôts	Christophe Aubert	Vanessa Renfer
Bâtiments	Vanessa Renfer	Christophe Aubert



Taille des haies

A l'approche des beaux jours, la végétation se réveille et pourrait, à terme, empiéter sur le domaine public ainsi que chez vos voisins, notamment si la coupe automnale n'a pas été suffisante. Afin d'anticiper ce genre de problématique, nous remercions les propriétaires de prendre les dispositions nécessaires le cas échéant.

Nous vous rappelons que selon l'article 38 du règlement de police :

« Les arbres et les haies plantés en bordure de la voie publique doivent être taillés par les propriétaires de façon à ne pas gêner la circulation, ni limiter la visibilité ou l'éclairage public. »

« La végétation doit se trouver au minimum à 0,5 m à l'intérieur des limites de la propriété et aucune branche d'arbre ne doit surplomber la voie publique à une hauteur inférieure à 4,5 m. »



Service à domicile – déchets verts

Depuis le printemps 2022, vous avez la possibilité de faire appel à notre service de ramassage des déchets verts à votre domicile. Il s'agit d'une prestation supplémentaire, payante, qui vient compléter les différentes possibilités gratuites qui existent pour évacuer ce type de déchets.

Sur notre site internet : www.enges.ch → Administration → Services communaux → Déchets → Déchets verts, vous trouverez toutes les informations utiles. N'hésitez pas à contacter l'administration communale en cas de question.

Utilisation du Pavillon

Avec l'arrivée de la belle saison, l'utilisation du Pavillon au centre du village reprend peu à peu. Nous vous rappelons qu'il est essentiel de vous annoncer préalablement à l'administration communale ainsi que de nettoyer et ranger après votre passage, y compris le gril. Au vu de la localisation du pavillon, nous vous remercions de bien vouloir respecter le voisinage, notamment vis-à-vis du bruit.

De plus, cette année encore sera marquée par d'importants travaux au centre du village, qui compliqueront potentiellement l'accès et le parcage au pavillon. Par conséquent, nous ne garantissons pas le stationnement aux véhicules.